

Décision 21-DCC-205 du 17 novembre 2021

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Crepy Distribution par la société Plessis Dis aux côtés de l'Association des centres distributeurs E. Leclerc

Posted on: 18 novembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Plessis Dis et
ACDLec

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)

Crepy Distribution

Lire

Le texte intégral

218,92 Ko